

Sir,—The operations of the Treaty 9 commission during last season ceased at Abitibi, as owing to the absence of the most influential Indians interested in the proposed negotiations it was found impossible to complete the business at that point. In addition to the Abitibi Indians there also remained a number comprising probably a third of the whole population of the treaty situated at various Hudson's Bay Company's posts, north of the height of land, and scattered along the line of the Canadian Pacific railway as far west as Heron Bay.

Accordingly, to meet and conclude negotiations with these Indians, the commissioners left Ottawa on May 22. Some changes in the party had of necessity to be made. Mr. T. C. Rae, who last year had charge of transportation, was unable to accompany the commission. In his place, Mr. Pelham Edgar, of Toronto, who acted as secretary, was added to the party. The services of Mr. J. L. Vanasse, Dominion police constable, were alone retained, as, owing to promotion, Mr. Parkinson could not be detailed for the work. With these exceptions the personnel of the party was the same as last year.

The route to Fort Abitibi from Mattawa, which latter place was left on the morning of May 23, was by the Canadian Pacific railway to Timiskaming, thence by boat to New Liskeard and North Timiskaming. A portage of 17 miles had next to be encountered before reaching Quinze lake, the starting point by canoe for Fort Abitibi.

Arrangements were completed on the morning of May 29 for departure, but a violent windstorm prevented our starting. Through the kindness of Mr. McCaig, foreman for Mr. R. H. Klock, we were able to leave at one o'clock in the afternoon by "alligator" boat *Trudel*, for The Barrier, 10 miles distant, the first portage north of our starting point. Here we were obliged to camp, as the river was blocked for a considerable distance by a "drive" of logs.

At half-past nine on the morning of the 30th the "drive" was all through, and we were able to leave for the post, which was reached a three in the afternoon of June 4.

A majority of the Indians had arrived, but there were a number reported to be on the way who were expected within a day or two. It was thought advisable to wait for them, the interval being utilized by the commissioners in preparing the pay-lists, and by the doctor in giving medical advice to those requiring it.

On June 7, the looked-for Indians having arrived, a meeting was called for the afternoon of that day. Some difficulty was anticipated in negotiating the treaty at Abitibi owing to the peculiar position of the Indians who trade at that post. The post is situated a few miles within the province of Quebec, and the majority of the Indians who trade there belong to that province. It was natural for the Indians to conclude that, as it was the Dominion government and not the provincial government that was negotiating the treaty, no distinction would be made between those hunting in Ontario and those hunting in

Monsieur,—les opérations de la commission chargée du traité n° 9 ont été interrompues en Abitibi au cours de la saison dernière à cause de l'absence des Indiens les plus influents qui s'intéressaient aux négociations proposées. Il a donc été impossible de régler l'affaire dans ces circonstances. En plus des Indiens Abitibi, il en restait de nombreux autres dont probablement un tiers de la population entière touchée par le traité et habitant dans le voisinage des divers postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au nord de la ligne de partage des eaux et dissiminée le long de la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique jusqu'à la Baie du Héron.

En conséquence, afin de rencontrer les Indiens et de conclure les négociations, les commissaires ont quitté Ottawa le 22 mai. Il a été nécessaire d'effectuer certains changements au chapitre de la composition de l'équipe. M. T. C. Rae, qui était chargé du transport l'an dernier, s'est trouvé dans l'impossibilité d'accompagner la commission. Il a été remplacé par M. Pelham Edgar de Toronto qui a également rempli les fonctions de secrétaire. La commission a également retenu les services de M. J. L. Vanasse, agent de police du Dominion, étant donné que M. Parkinson était dans l'impossibilité, à la suite d'une promotion, d'accompagner la commission. Compte tenu des exceptions susmentionnées, la commission était formée des mêmes personnes que celle de l'année dernière.

Pour aller de Mattawa d'où nous sommes partis le matin du 23 mai, à Fort Abitibi, nous avons d'abord emprunté le chemin de fer du Canadien Pacifique jusqu'à Timiskaming, puis nous avons voyagé par bateau jusqu'à New Liskeard et North Timiskaming. Nous avons ensuite dû franchir un portage de 17 milles avant d'atteindre le lac Quinze, point de départ du trajet en canot jusqu'à Fort Abitibi.

Tout était prêt pour notre départ le matin du 29 mai, mais le vent violent nous a empêchés de partir. Grâce à l'amabilité de M. McCaig, contremaître au service de M. R. H. Klock, nous avons pu partir à l'heure de l'après-midi à bord du bateau «alligator» *Trudel*, en direction de la Barrière, un premier portage, au nord de notre point de départ, situé à 10 milles de là. A cet endroit, nous avons été obligés de camper, vu que la rivière était bloquée sur une grande distance par un embâcle de billots.

A 9 h 30 du matin, le 30 mai, l'embâcle avait complètement cédé, et nous avons pu reprendre notre voyage vers le poste, où nous sommes arrivés à 3 heures de l'après-midi le 4 juin.

La plupart des Indiens étaient déjà arrivés, mais on nous a alors appris qu'un certain nombre d'autres Indiens étaient en route et arriveraient une journée ou deux plus tard. Nous avons jugé bon de les attendre. Les commissaires en ont profité pour préparer les listes de paye, et le médecin, pour donner des conseils médicaux à ceux qui en avaient besoin.

Le 7 juin, après l'arrivée des derniers Indiens, nous avons tenu une réunion dans l'après-midi. On prévoyait des difficultés dans la négociation du traité à Fort Abitibi, vu la situation spéciale des Indiens qui faisaient le commerce à ce poste. Le poste est situé quelques milles à l'intérieur de la province de Québec, et la majorité des Indiens qui font le commerce à cet endroit sont citoyens de cette province. Pour ces Indiens, il était naturel de croire que, comme c'était le gouvernement du Dominion et non le gouvernement provincial qui négociait le traité, on ne ferait aucune distinction entre ceux qui chassaient